

Publication d'un décret

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de sa présidente,

arrête:

Article unique L'acte législatif suivant est publié dans la Feuille officielle:

Décret portant révision de la Constitution de la République et canton de Neuchâtel (Cst. NE) (droit à un salaire minimum), du 28 juin 2011.

Neuchâtel, le 6 juillet 2011

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
G. ORY

La chancelière,
S. DESPLAND

(Décret publié dans la Feuille officielle N° 27 du 8 juillet 2011)